

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 730.000
francs relatif à la création d'une formation supérieure de
designer d'objets horlogers à l'Ecole d'arts appliqués (EAA)
du Centre interrégional de formation des Montagnes
neuchâteloises (CIFOM) à La Chaux-de-Fonds**

(Du 20 août 2008)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RESUME

Après la fermeture de la filière de design d'objets industriels de la Haute école Arc, décidée par la Confédération, et au vu de l'importance capitale que revêt l'esthétique pour les objets horlogers, notre région se doit d'offrir une formation de niveau supérieur dans ce domaine. C'est pourquoi, l'Ecole d'arts appliqués (EAA) du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM), qui a depuis fort longtemps des liens étroits avec les entreprises horlogères, prévoit d'étendre ses formations au niveau école supérieure (ES) en créant une filière de formation de "designer ES d'objets horlogers" unique en Suisse et reconnue par la Confédération.

Outre l'engagement de formateurs aux larges compétences, ce projet implique des travaux d'entretien et de transformation de certains locaux du bâtiment de l'EAA situé à la rue de la Paix 60 à La Chaux-de-Fonds qui sera financée dans le cadre du budget d'entretien des bâtiments ainsi que l'acquisition d'équipements adéquats qui génèrent un investissement de 730'000 francs selon les estimations de la direction de l'école et des services concernés.

Les transformations prévues doivent permettre la cohabitation de la nouvelle formation ES avec la filière "conservation-restauration" de la Haute école Arc jusqu'au déménagement de celle-ci à Neuchâtel en 2011-2012 ainsi que le développement ultérieur des activités de l'EAA du CIFOM à La Chaux-de-Fonds.

Convaincu de l'importance stratégique de cette filière tant pour la formation d'une relève professionnelle de qualité que pour le développement des entreprises horlogères de la région, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil d'accepter le projet de décret portant octroi de ce crédit.

1. INTRODUCTION

L'ouverture d'une filière de formation professionnelle supérieure (post-CFC) dans le domaine du "design d'objets horlogers" à l'Ecole d'arts appliqués du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (EAA-CIFOM) est prévue pour la rentrée scolaire d'août 2009. La mise en place de cette formation unique en Suisse représente un enjeu majeur pour l'offre de formation dans notre canton.

1.1. Enjeu d'une formation de designer d'objets horlogers

Considérant d'une part l'importance économique de premier ordre que constitue l'industrie horlogère sur les plans régional et national et d'autre part l'enjeu stratégique que représentent, en terme de valeur ajoutée, l'esthétique et les éléments décoratifs appliqués à l'objet horloger, la Suisse se doit de disposer d'un appareil de formation performant destiné à répondre aux besoins spécifiques du marché de l'emploi générés par cette industrie d'importance nationale.

Partant du constat qu'aucune école en Suisse n'offre ce type de formation au niveau école supérieure (ES), le canton de Neuchâtel entend combler cette lacune par la mise en place d'une formation nationale de designer d'objets horlogers qui, par ses qualités artistiques, artisanales et techniques, contribue de manière essentielle à la forte valeur ajoutée du produit horloger.

Dès son origine, fortement impliquée avec les milieux horlogers, l'EAA-CIFOM a su développer, au fil du temps, de nombreuses compétences dans le domaine de l'esthétique et des éléments décoratifs appliqués à l'objet horloger et ce, de la conception à la réalisation finale du produit.

Afin de compléter et d'étendre son offre de formation existante, l'EAA-CIFOM va ainsi ouvrir une filière de formation professionnelle supérieure unique en Suisse dans le domaine du design d'objets horlogers destinée à couvrir les besoins particuliers de cette industrie en constant essor.

Suite à la fermeture de la filière de designer industriel de la Haute école Arc, décidée par les autorités fédérales, et qui est devenue effective en 2008, il est très important qu'une formation supérieure de design soit offerte à proximité des principales entreprises horlogères.

Conscient de l'enjeu stratégique d'une telle filière de formation aux niveaux régional, cantonal et national, le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel a donné son aval à ce projet approuvé et soutenu par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse.

1.2. Cadre institutionnel de la formation

Ecoles supérieures

La nouvelle formation proposée par l'EAA-CIFOM s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle supérieure qui recouvre le secteur du degré tertiaire non universitaire (tertiaire B) dans le prolongement du degré secondaire 2. L'accent est mis sur des problématiques concrètes se posant au niveau des services, de l'exploitation, de l'atelier ou de la production. La formation se distingue par une qualification de haut niveau pour la pratique professionnelle, alliée à une part équilibrée de théorie. L'objectif est de dispenser des qualifications professionnelles supérieures et de préparer à l'exercice de fonctions de spécialiste ou de dirigeant-e.

Les filières de formation des écoles supérieures mènent à un diplôme reconnu au niveau fédéral. Elles reposent sur les prescriptions minimales fixées par l'Etat et sur les directives de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) qui en découlent, relatives aux plans d'études cadres et aux processus de reconnaissance.

Dans le monde du travail, les écoles supérieures jouent un rôle très important dans la formation des spécialistes et des personnes dirigeantes. Les titulaires de diplôme sont qualifié-e-s pour assumer de manière autonome des responsabilités aussi bien au niveau technique qu'à celui de la gestion, leur formation étant axée sur une pratique professionnelle encourageant en particulier la capacité de penser de manière méthodique et systémique, d'analyser des tâches professionnelles et de mettre en pratique les connaissances acquises.

Domaines

L'ordonnance du Département fédéral de l'économie concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études post-diplômes des écoles supérieures régit les domaines suivants:

- technique
- hôtellerie et restauration, tourisme, économie familiale
- économie
- agriculture et sylviculture
- santé
- social et formation des adultes
- arts visuels et arts appliqués.

La formation proposée par l'EAA-CIFOM relève ainsi du domaine "arts visuels et arts appliqués" de l'ordonnance fédérale.

Plans d'études cadres

Chaque filière de formation est basée sur un plan d'études cadre élaboré par le prestataire de la formation en collaboration avec les organisations du monde du travail. C'est l'OFFT qui approuve les plans d'études cadres à la demande de la Commission fédérale des écoles supérieures. Ces plans d'études cadres définissent entre autres le profil professionnel, les compétences à acquérir, les titres, les domaines de formation et la durée qui leur est impartie dans la formation. La Commission fédérale des écoles supérieures expertise les plans d'études cadres. Elle se base ensuite sur ces derniers pour évaluer les demandes de reconnaissance fédérale de filières de formation.

1.3. Principales caractéristiques de la formation

Organisation de la formation

La formation proposée, à la fois théorique et pratique, s'articule autour d'un atelier central et de cours satellites. L'atelier central comprend des postes infographiques professionnels, des établis et outillages complets de bijoutier-ère ainsi qu'une salle de machines. Les postes infographiques sont destinés à la conception assistée par ordinateur d'objets horlogers réalisés par la suite, sur les établis, sous forme de prototypes fonctionnels susceptibles d'être industrialisés et commercialisés en série. Les cours satellites, qui viennent en appui de l'atelier central, comprennent quant à eux l'enseignement des connaissances professionnelles, l'infographie 3D et le dessin technique, la création, la communication visuelle, la photographie, l'histoire du design, la

gestion et marketing ainsi que l'anglais. A cela s'ajoutent des séminaires, workshops et stages industriels.

Etendue de la formation

Destinée à des candidat-e-s titulaires d'un certificat fédéral de capacité dans le domaine correspondant aux études (bijouterie, gravure, horlogerie, microtechnique, etc.), la formation proposée s'étale sur deux années, y compris le travail de diplôme et comprend au minimum 3600 heures de formation.

Forme d'enseignement

La formation se déroule en école à plein temps, sous réserve des périodes de stages imposées.

Langue d'enseignement

Le français constitue la langue principale d'enseignement. Toutefois l'anglais, vivement encouragé et enseigné tout au long des études, peut être imposé dans certains cours, séminaires ou workshops.

Conditions d'admission et effectifs par volée

L'admission à la formation présuppose un diplôme du degré secondaire 2, la réussite d'un test d'aptitude artistique et pratique ainsi que d'un examen de culture générale. Compte tenu des équipements nécessaires et de la nature fortement individualisée de l'enseignement tout au long des études, seuls 12 à 15 étudiant-e-s seront admis-e-s par volée.

Diplôme et titre

Le titre protégé ci-après est délivré: Arts appliqués "Designer dipl. ES Objets horlogers".

Date d'ouverture prévue

Pour autant que les délais liés à la procédure de reconnaissance par l'OFFT le permettent, la date d'ouverture prévue de la formation est fixée à la rentrée scolaire d'août 2009.

2. IMPACT SUR LES LOCAUX ET LES EQUIPEMENTS DANS LE BÂTIMENT SITUE A LA RUE DE LA PAIX 60 A LA CHAUX-DE-FONDS

La fermeture progressive de la filière de design industriel de la Haute école Arc libèrera plusieurs salles de cours et d'ateliers à la fin du mois d'octobre 2008.

L'émergence, dès la rentrée de septembre 2008, du master dans la filière conservation-restauration de la Haute école Arc nécessite la mise à disposition de nouveaux locaux à La Chaux-de-Fonds jusqu'en été 2011, date à laquelle cette filière rejoindra le lieu principal d'activité de la Haute école Arc en ville de Neuchâtel, voire 2012 en cas de report de cette échéance.

L'ouverture de la filière ES de design d'objets horlogers à l'EAA-CIFOM, programmée pour la rentrée d'août 2009, exigera la mise à disposition de nouvelles salles de cours et d'ateliers.

Ces événements impliquent:

- une nouvelle répartition des locaux du bâtiment situé à la rue de la Paix 60 à La Chaux-de-Fonds afin de répondre au mieux aux besoins des deux écoles concernées;
- la remise en état de certains locaux;
- l'attribution des équipements existant en fonction des besoins respectifs des filières de formation et de l'école propriétaire de ces équipements;
- l'évaluation et la prise en charge des coûts liés à la remise en état des équipements.

2.1. Principes

On vise dans la mesure du possible à regrouper l'ensemble des activités de la filière de conservation-restauration de la Haute école Arc à proximité de ses lieux d'activité actuels, à savoir principalement dans les salles du 2^e étage qui sont équipées des infrastructures adéquates.

La nouvelle filière ES de design d'objets horlogers reprendra pour l'essentiel les locaux du 3^e étage, libérés à fin octobre 2008 par la fermeture de la filière de design industriel de la Haute école Arc. Cette proposition a l'avantage d'assurer une grande proximité entre les nouvelles activités menées en ES et les activités existantes de formation des bijoutier-ère-s de niveau CFC.

Toutefois ces principes de base ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins, notamment en ce qui concerne ceux liés au nouveau master en conservation-restauration.

2.2. Locaux pour la filière de conservation-restauration de la Haute école Arc

La filière de conservation-restauration dont les besoins en surface augmentent graduellement jusqu'à l'horizon 2009-2010 utilisera, en plus des locaux qu'elle occupe actuellement au 2^e étage, d'une salle pour les enseignant-e-s et l'équipe de recherche appliquée et développement (Ra&D). Cette salle doit être en connexion directe avec l'ensemble de l'enseignement (laboratoire, ateliers et centre de documentation). L'utilisation de la salle 302 permet de répondre à ce besoin.

A ce jour, l'exercice de planification des horaires pour les années à venir a montré qu'il sera possible de répartir la majorité des cours des cinq volées d'étudiant-e-s dans les cinq salles occupées actuellement au 2^e étage. Dès la rentrée 2009-2010, il manquera cependant deux salles pour l'enseignement théorique du master.

Relevons ici que deux des salles du 2^e étage (205 et 206) sont équipées d'installations techniques fixes (électricité et surtout ventilation) qui empêchent de les utiliser également pour des cours théoriques.

Etant donné que la localisation de la Haute école Arc demeure provisoire jusqu'en 2011, voire 2012, il n'est pas jugé opportun d'investir actuellement de gros moyens pour remplacer ces installations fixes par des postes de travail mobiles. D'autant plus que même un atelier dit polyvalent ne peut pas forcément être utilisé pour des cours théoriques, notamment en raison de la présence permanente d'objets/parties d'objets sur les tables.

Afin d'accueillir malgré tout les cinq volées d'étudiant-e-s au lieu des trois actuelles, une réaffectation des salles sera effectuée en 2009-2010 pour permettre la création d'un atelier pour les travaux pratiques de la 2^e année de master en salle 202.

La mise à disposition dès l'été 2008 d'une salle de cours théoriques libérée par la fermeture progressive de la filière de formation des polygraphes CFC dans le bâtiment voisin situé rue Jardinière 68 permettra d'accueillir les cours théoriques d'une des deux années master dès l'année 2009-2010.

La mise à disposition dès la rentrée 2008-2009 et jusqu'en juin 2010 de la salle 302 permettra aux enseignant-e-s de disposer d'une salle de travail et de réunion devenue indispensable à la filière de conservation-restauration, notamment dans le contexte de développement de ses activités de Ra&D. Cette possibilité sera effective en cloisonnant cette salle. D'ici juin 2010, une autre solution devra être trouvée.

La concentration des activités des filières de bachelor et de master en conservation-restauration de la Haute école Arc sur le 2^e étage du bâtiment Paix 60 avec l'utilisation d'une salle de cours dans le bâtiment Jardinière 68 laisse peu de marge de manœuvre. Elle nécessitera en outre une confection très minutieuse des horaires afin d'utiliser au mieux les locaux disponibles qui sont en nombre très limité. Cette proposition est toutefois jugée acceptable pour la période transitoire de 2008 à 2011, voire 2012.

En résumé, jusqu'à son déménagement à l'horizon 2011-2012, la filière de conservation-restauration disposera des salles du 2^e étage, des salles 202 à 209, de la salle 302 jusqu'en juin 2010 au 3^e étage et de la possibilité d'occuper une salle de théorie dans le bâtiment rue Jardinière 68.

2.3. Locaux pour la filière ES de design d'objets horlogers

Globalement les surfaces du 3^e étage libérées en octobre 2008 par la fermeture de la filière design industriel de la Haute école Arc devraient permettre d'accueillir les étudiantes et les étudiants de la nouvelle filière ES. Toutefois, le fait que les ateliers situés en salles 305 et 306 ne forment en réalité qu'un vaste espace ouvert et occupé par des établis fixes disposés en "marguerites", limite la capacité d'accueil à 12 étudiant-e-s par volée.

La présence des "marguerites" empêche notamment de séparer les salles 305 et 306 par une cloison. Dans un premier temps, la direction de l'EAA souhaite néanmoins utiliser les établis existants pour la première volée ES et prendre position ultérieurement, soit au début 2010, par rapport à la séparation ou non de l'espace commun des salles 305 et 306. La construction d'une cloison impliquerait la transformation des établis en "marguerites" en établis séparés. Cette éventualité est prise en compte dans les estimations financières ci-après.

Les cours théoriques pourront être dispensés dans les salles 302 (dès août 2010) et 303.

Comme il est prévu que la nouvelle filière ES s'ouvre en août 2009, les principaux travaux de transformation des locaux et du mobilier pourront être réalisés à partir de janvier 2009, principalement pendant les périodes de vacances afin de limiter les nuisances pour l'enseignement dans les autres filières.

2.4. En matière d'équipement

Les activités de design développées dans le cadre de la nouvelle filière d'ingénieur-e designer de la Haute école Arc localisée sur le site du Locle jusqu'en été 2011, voire 2012, nécessitent le déménagement sur ce site dès la fin des travaux de diplôme en design industriel, à savoir fin octobre 2008, de toutes les machines, une partie de ces équipements a d'ailleurs déjà été transférée au Locle.

Selon l'inventaire dressé par les responsables des filières, un certain nombre d'éléments de mobilier seront laissés dans les locaux de l'EAA.

Les investissements pour de nouveaux équipements correspondant aux besoins de la filière ES, ainsi que les nouvelles charges de fonctionnement, ont été pris en compte dans l'établissement du budget 2009 de l'EAA-CIFOM.

En ce qui concerne l'atelier destiné aux travaux de master en conservation-restauration, les besoins en équipements nouveaux sont essentiellement du mobilier ainsi que des installations d'aspiration mobiles et d'humidification.

3. CONSEQUENCES FINANCIERES

Sur la base des propositions retenues et des devis demandés aux printemps 2007 et 2008 aux entreprises concernées, les coûts estimés sont les suivants:

3.1. En lien avec la fermeture de la filière de design industriel de la Haute école Arc et l'ouverture de la filière ES de design d'objets horlogers

3.1.1. Travaux d'entretien et d'adaptation des locaux

L'état des lieux effectué le 1^{er} avril 2008 par le service des bâtiments de l'Etat révèle d'importants travaux d'entretien de base qui doivent être effectués à l'occasion du changement d'affectation de certains locaux. Les coûts estimés par le service des bâtiments au printemps 2008 sont de 155.000 francs au maximum (annexe 2).

Ce montant sera pris en charge dans le cadre du budget d'entretien géré par le service des bâtiments.

Remarque importante

Il est probable que l'intégralité des travaux d'adaptation des locaux ne puisse être réalisée entre janvier et décembre 2009 par manque de temps. Par conséquent, il appartient au service des bâtiments de l'Etat de répartir entre janvier 2009 et août 2010 le montant de 155.000 francs affecté à la transformation des locaux.

3.1.2. Investissements en matière d'infrastructures et d'équipement

Les investissements prévus sont les suivants:

	Fr.
Equipement de l'atelier pour les 1 ^e années	215.000.–
Equipement de l'atelier pour les 2 ^e années	215.000.–
Equipement de la salle des machines	<u>300.000.–</u>
Investissement total	<u>730.000.–</u>

La répartition de ce montant figure ainsi à la planification des investissements:

	Fr.
Investissements de départ: janvier à juin 2009:	325.000.–
Investissements finaux: janvier à août 2010:	405.000.–

3.2. En lien avec l'ouverture du master dans la filière conservation-restauration de la Haute école Arc

Aménagement de la salle 302	10.000.–
Equipement du nouvel atelier en salle 202	<u>36.000.–</u>
Total des dépenses à la charge de la Haute école Arc	<u>46.000.–</u>

3.3. Conséquences financières induites au niveau du compte de fonctionnement de l'EAA suite à l'ouverture de la nouvelle filière et à la réalisation des travaux

Traitement des enseignants

	Fr.
1 ^{ère} année (45 périodes hebdomadaires)	264.000.–
2 ^e année (45 périodes hebdomadaires)	264.000.–

Augmentation de poste de secrétariat

1 ^{ère} année (20% de poste)	17.000.–
2 ^e année (20% de poste)	17.000.–

Accroissement des frais liés aux biens, services et marchandises

1 ^{ère} année	50.000.–
2 ^e année	70.000.–

Ainsi, le budget de fonctionnement de l'EAA sera augmenté pour l'année 2009 (1^{ère} année seulement) de 331.000 francs, puis dès l'année 2010 de 682.000 francs.

A ces montants il convient d'ajouter les amortissements de l'investissement sur cinq ans qui s'élèveront pour les années 2010 à 2015 à 20% de 730.000 francs, soit 146.000 francs.

4. PLANIFICATION DES TRAVAUX

L'ouverture progressive de la filière master en conservation-restauration se réalise dans les locaux du 2^e étage du bâtiment Paix 60 et grâce à la mise à disposition d'une salle de cours du bâtiment Jardinière 68. La libération des salles du 3^e étage par la fermeture définitive de la filière de design industriel de la Haute école Arc permet d'aménager la salle 302 de manière à ce qu'elle puisse accueillir jusqu'en juin 2010 les enseignant-e-s-chercheur-euse-s de la filière master. Pour la suite, une autre solution devra être trouvée. L'aménagement de la salle 202 pour accueillir la 2^e année de master pourra être réalisé durant l'été 2009; cette salle devra être opérationnelle à la rentrée 2009-2010 (semaine 38).

Dès le début de l'année 2009 les travaux d'aménagement et d'équipement des salles 305 et 306 ainsi que de quelques locaux annexes du 3^e étage pourront débuter afin de préparer au mieux l'ouverture en août 2009 de la nouvelle filière ES de design d'objets horlogers à l'EAA. On cherchera à concentrer les travaux les plus bruyants sur les périodes de vacances scolaires afin de limiter les nuisances pour l'enseignement.

5. VOTE DU GRAND CONSEIL

Le crédit sollicité, portant sur une dépense unique inférieure à 5.000.000 francs, un vote à la majorité qualifiée des 3/5 n'est pas requis.

6. CONCLUSION

Sur la base des devis demandés aux entreprises concernées, un crédit d'investissement de 730.000 francs est sollicité pour permettre l'ouverture d'une nouvelle filière de formation ES en design d'objets horlogers à l'EAA-CIFOM. L'ouverture de cette filière revêt une grande importance stratégique dans la mesure où elle doit permettre de répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises horlogères de notre région et de notre pays.

Il est important de relever que les bâtiments et locaux de l'EAA présentent de graves non-conformités en matière de sécurité (notamment incendie). Une étude globale est en cours à ce sujet. Il est vraisemblable que d'importantes modifications d'affectation soient imposées à l'avenir par le service du feu (en particulier libération de corridors utilisés actuellement par manque de place comme salle d'informatique ou salle de machines). Dans l'attente de directives officielles, le projet ne modifie pas les affectations prévues.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet de décret qui lui est associé.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 20 août 2008

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
R. DEBÉLY

Le chancelier,
J.-M. REBER

Décret

portant octroi d'un crédit de 730.000 francs relatif à la création d'une formation supérieure de designer d'objets horlogers à l'Ecole d'arts appliqués (EAA) du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) à La Chaux-de-Fonds

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 20 août 2008,

décète:

Article premier Un crédit de 730.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour la création d'une formation supérieure de designer d'objets horlogers à l'Ecole d'arts appliqués du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (EAA-CIFOM).

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement et les différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971, modifié le 21 octobre 1980.

Art. 4 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

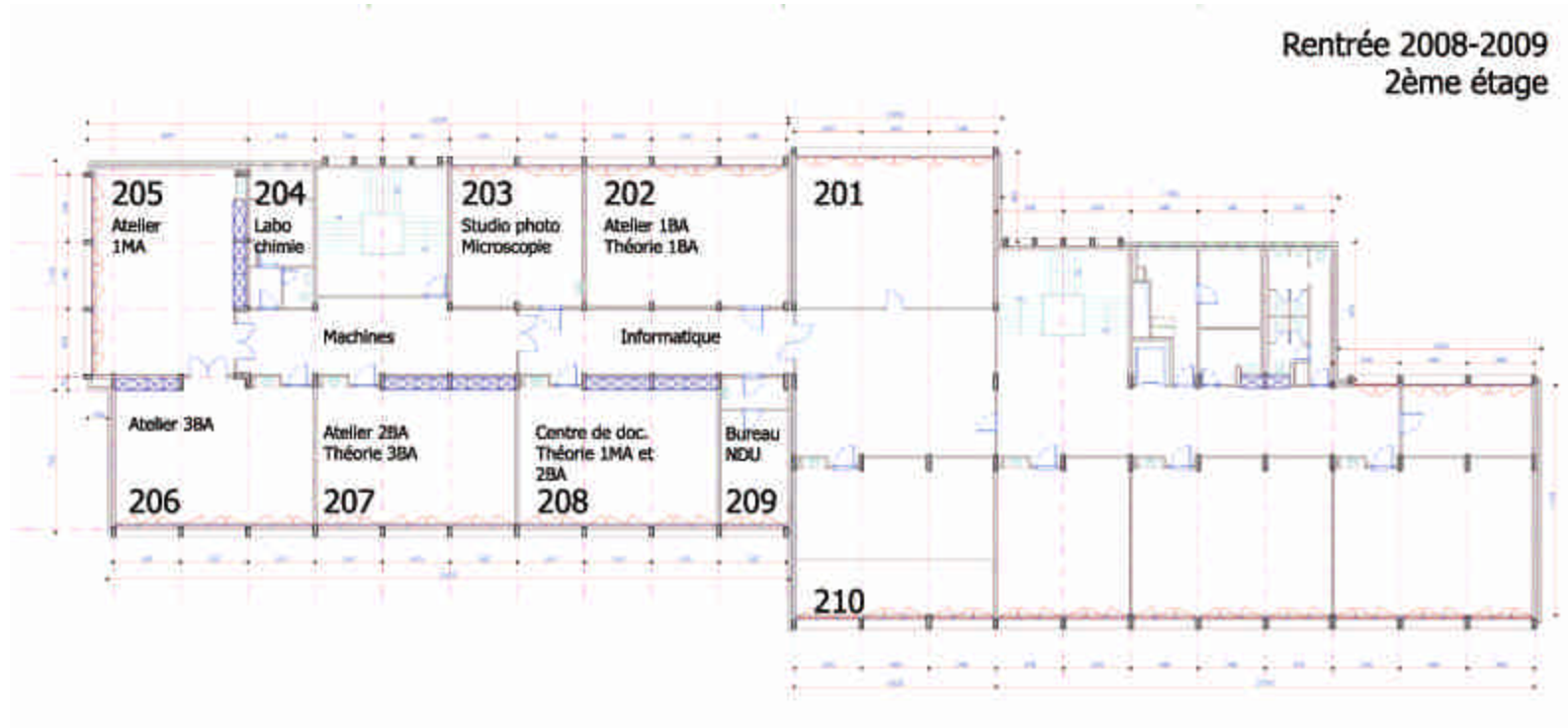
Au nom du Grand Conseil:

Le président,

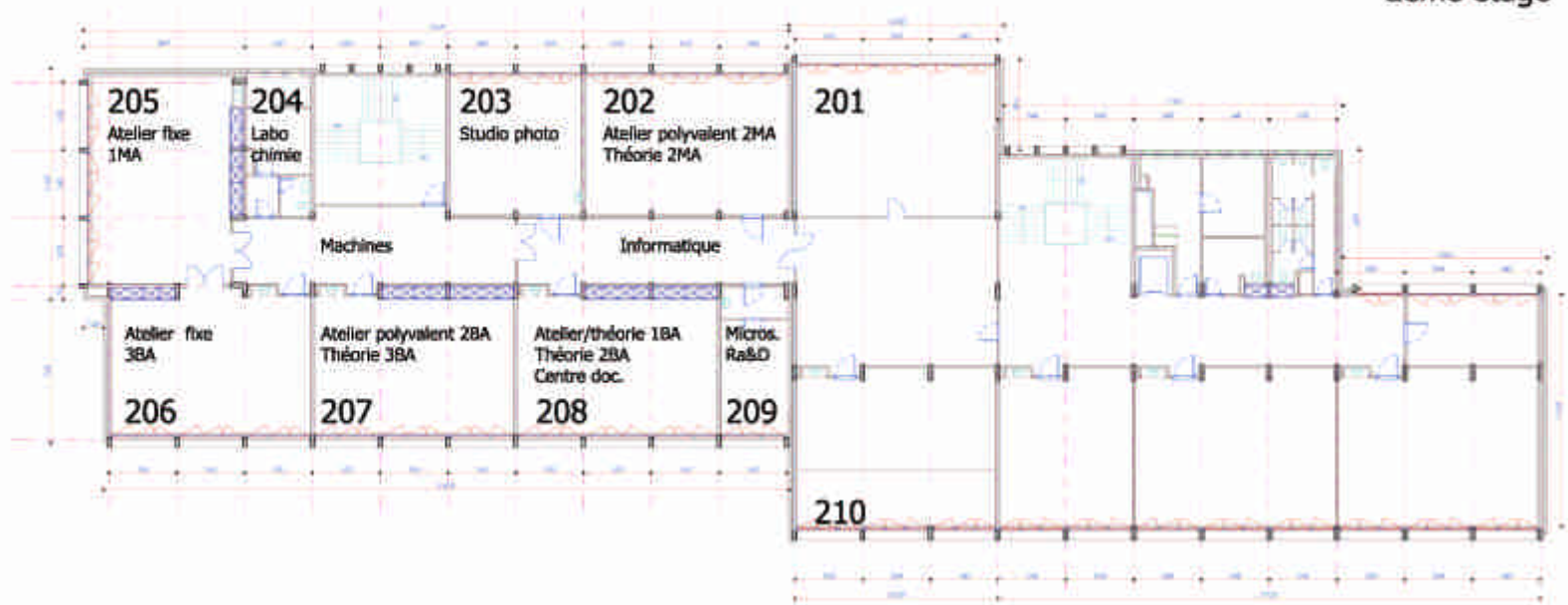
Les secrétaires,

ANNEXES

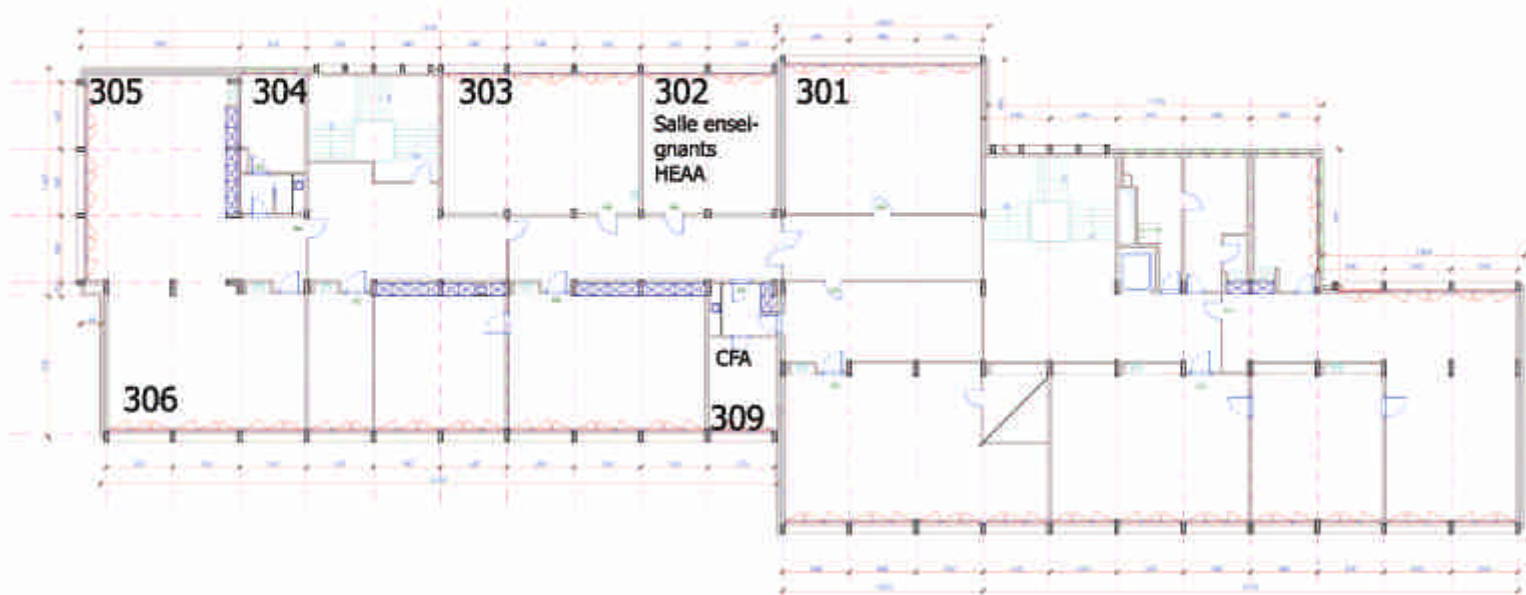
Annexe 1



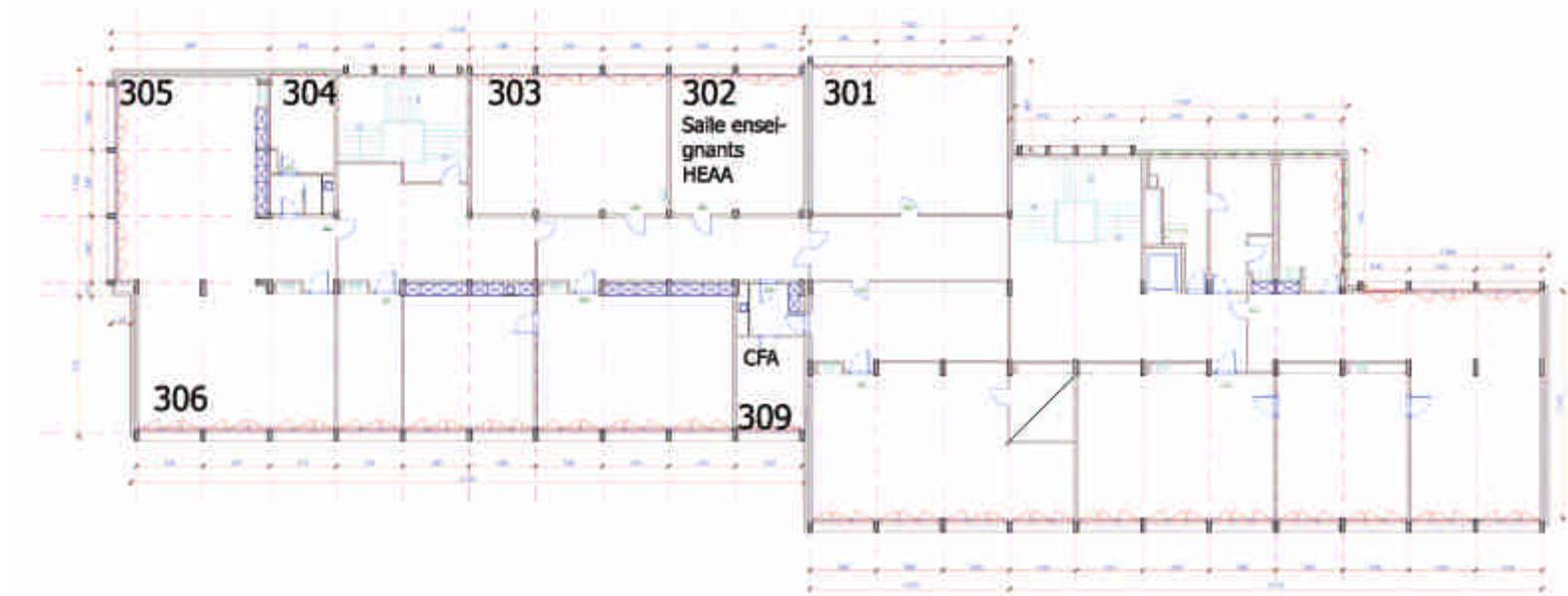
Rentrée 2009-2010
2ème étage



Rentrée 2008-2009
3ème étage



Rentrée 2009-2010
3ème étage



Devis travaux locaux EAA 3e étage

(effectués le 01.04.08 et complété le 13.08.08 par le Service des bâtiments)

CFC	Désignation	Salle	Montant
CFC 232 Installations de courant fort	Luminaires	305 et 306	SFr. 12'000.00
CFC 232 Installations de courant fort	Luminaires et électricité	Salle à poussière	SFr. 5'000.00
CFC 232 Installations de courant fort	Electricité	303	SFr. 5'000.00
CFC 232 Installations de courant fort	Electricité	305 et 306	SFr. 8'000.00
CFC 236 Installations de courant faible	Informatique	303	SFr. 5'000.00
CFC 254 Tuyauterie sanitaire	Postes de soudures à gaz	305 et 306	SFr. 12'000.00
CFC 271 Plâtrerie	Cloison de séparation	305 et 306	SFr. 10'000.00
CFC 273 Menuiserie	Porte	305 et 306	SFr. 2'000.00
CFC 281 Revêtements de sol	Sol	305	SFr. 12'000.00
CFC 281 Revêtements de sol	Sol	306	SFr. 10'000.00
CFC 281 Revêtements de sol	Sol	Palier 304 et corridor atelier machine et frappe	SFr. 8'000.00
CFC 281 Revêtements de sol	Sol	Salle à poussière	SFr. 4'000.00
CFC 281 Revêtements de sol	Sol	302	SFr. 6'000.00
CFC 283 Faux plafonds	Faux plafond	305 et 306	SFr. 8'000.00
CFC 285 Traitement des surfaces int.	Peinture mur et plafond	305	SFr. 12'000.00
CFC 285 Traitement des surfaces int.	Peinture mur et plafond	306	SFr. 10'000.00
CFC 285 Traitement des surfaces int.	Peinture mur et plafond	Salle à poussière	SFr. 5'000.00
CFC 285 Traitement des surfaces int.	Peinture mur et plafond	Corridor atelier machine et frappe	SFr. 5'000.00
CFC 289 Divers	Divers et imprévus (10%)		SFr. 13'900.00
Total			SFr. 152'900.00